

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 20 Décembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 69

Pouvoirs : 15

Membres votants : 84

Date de la convocation : 14/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLE, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Olivier PIQUENOT, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Christian BAISSE, Caroline BEAUMONT, Sandrine BOZEC, Françoise CANU, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Christian DESLANDE, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Claude GEORGES, Jean-Marie GOSSE, Jean-Louis GROULT, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Patrick LHOMME, Nadia NADAUD, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Frédérique PARIS, Frédéric DELAMARE Donne procuration à Valéry BEURIOT, Edmond DESHAYES Donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Michèle DRAPPIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Pascal FINET Donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON Donne procuration à Sébastien ROEHM, Jocelyne HEURTAUX Donne procuration à Sylvie DESPRES, Rémy LECAVELIER DESETANGS Donne procuration à Lucette LECLERCQ, Yannick LUCAS Donne procuration à Manuel CHOLEZ, Philippe MATHIERE Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Jean PLENECASSAGNE Donne procuration à Sébastien CAVELIER, Bruno PRIVE Donne procuration à Georges MEZIERE, Josiane VARAISE Donne procuration à Philippe DANNEELS.

Délibération n° 249/2022 : Habitat – complément à la délibération N°11/2020 portant attribution du marché public relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de définir les conditions de mise en œuvre d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 06 février 2020 et rendue exécutoire le 12/02/2020.

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Cette opération a été confiée à SOLIHA Normandie Seine.

Un marché a été conclu avec ledit opérateur économique le 16 mars 2020. Ce marché est décomposé comme suit :

- Une tranche ferme concernant le diagnostic du parc de logements et de ses occupants, la définition des enjeux et évaluation du potentiel de rénovation de l'habitat, la proposition de stratégies opérationnelles et d'objectifs et la rédaction du projet de convention suivi/animation ;
- Une tranche optionnelle relative au suivi-animation, composée d'une part fixe et d'une part variable.

L'ordre de service affermissant la tranche optionnelle ayant trait à la mise en œuvre de l'OPAH au travers d'une mission de suivi et d'animation sur le périmètre défini par l'étude pré-opérationnelle fixe un commencement d'exécution desdites prestations au 1^{er} juillet 2021.

Suite à la demande de la Trésorerie en date du 28 novembre 2022, il convient de préciser le coût estimatif de la part variable de la tranche optionnelle.

Conformément aux dispositions contractuelles, cette dernière s'élève à 155 200 € net de taxe.

Le montant de la part variable de la tranche optionnelle dépend du nombre de dossiers accompagnés.

Une demande de subvention auprès de l'Anah sera demandée équivalent à 100% de cette dépense.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°11/2020 du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant attribution du marché public relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de définir les conditions de mise en œuvre d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 06 février 2020 et rendue exécutoire le 12/02/2020 ;

Vu la délibération n°121/2021 du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant d'une part, mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de l'IBTN et d'autre part, approbation de la convention 2021-2026 en date du 29 juin 2021 et rendue exécutoire le 09/07/2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **VALIDE** le coût estimatif de la part variable de la tranche optionnelle fixée à 155 200 € net de taxe ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à demander le paiement de la part variable de la tranche optionnelle
- ✓ **AUTORISE** le Président à demander le subventionnement auprès de l'Anah de la part variable de la tranche optionnelle dans son intégralité
- ✓ **DIT** avoir prévu au budget les sommes afférentes au paiement de la part variable de la tranche optionnelle au chapitre 62, article 6226

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
69	15	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221220-249_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2022